

Département des LANDES
Arrondissement de DAX
Canton de PAYS
MORCENNAIS TARUSATE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 040-214001802-20250311-20250311DEL14-DE



COMMUNE DE MEILHAN

Procès-verbal des délibérations CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	Date de la convocation 04/03/2025
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoirs	03	Date de la publication
Nombre de suffrages exprimés	13	
Quorum	06	

Présents : M^{me} LOUBERE Patricia, M. LACOSTE Claude, M^{me} HUREL Catherine, M. LAULOM Vincent, M^{me} DESPOUYS Véronique, M. LOUBERE David, M^{me} LAPETRE-TAUZIET Nadège, M. SOUX Benoit, M^{me} LINXE Justine, M^{me} CHARON-BURNEL Mathilde.

Excusés : M. CHABANNE Eric, M. MEURIS Olivier, M^{me} ILHARDOY Sandra, M. TESTEMALE Maurice
Absente : M^{me} DUCROT Stéphanie

Procurations : M. CHABANNE a donné procuration à M. Laulom, M. MEURIS a donné procuration à M. Lacoste, M. TESTEMALE a donné procuration à Mme Charon-Burnel.

Secrétaire de séance : M. Claude LACOSTE

OBJET : CONTRIBUTION DES COMMUNES LANDAISES AU FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT DU SDIS DES LANDES

DELIBERATION 2025-014



Le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n° 2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

VU le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1.5 M€ annuels en investissement

VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires des Landes (AML), et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département, VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027,

VU la délibération n0 2024-046 DU Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1 M€ en 2025, de 1.25 M€ en 2026 et de 1.5 M € en 2027.

VU les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT

CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40%)

CONSIDERAT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE :**

- **D'attribuer** une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de :
 - 2 317,41 € au titre de l'exercice 2025
 - 2 896,76 € au titre de l'exercice 2026
 - 3 476,11 au titre de l'exercice 2027.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures au registre,

Le Secrétaire de séance

M. Claude LACOSTE

Le Maire,

M^{me} Patricia LOUBERE



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64 000 Pau Cédex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://telerecours.fr/>). »